#### Arrêté

# relatif au budget de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg pour l'année 2022

L'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg

Vu les articles 58 al. 1 let. g, 59 al. 2 et 74 du Statut des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg du 14 décembre 1996 ;

Vu le rapport du Conseil exécutif du 2 novembre 2021;

Vu le rapport de la Commission de gestion du 3 novembre 2021 ;

Sur la proposition du Conseil exécutif,

Arrête:

#### **Art. 1** Dissolution de réserves

La réserve « Formation du Service Santé » est dissoute partiellement de CHF 26'000.00

Le fonds du service Formation est utilisé partiellement pour CHF 15'000.00

La réserve « Informatique » est dissoute partiellement de CHF 40'000.00

La réserve « Registres paroissiaux » est dissoute partiellement de CHF 36'000.00

La réserve « Archives » est dissoute partiellement de CHF 100'000.00.

## **Art. 2** Budget 2022

- <sup>1</sup> Le budget de fonctionnement de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg (la Corporation cantonale) pour l'année 2022 est approuvé.
- <sup>2</sup> Il présente les résultats suivants :

-	Charges de la Corporation cantonale :	CHF	12'167'743.00
-	Produits de la Corporation cantonale :	CHF	3'941'891.20
_	Produits divers :	CHF	965'000.00

# **Art. 3** Contributions des paroisses

Les besoins budgétaires qui ne sont pas couverts par d'autres ressources pour assurer le financement des tâches supraparoissiales s'élèvent dès lors à CHF 7'260'851.80. Ils sont couverts par les contributions des paroisses.

### **Art. 4** Exécution de l'arrêté

- <sup>1</sup> Le Conseil exécutif est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- <sup>2</sup> En vertu de l'article 59 alinéa 2 Statut, il est soumis au référendum facultatif des paroisses dès la publication dans la Feuille officielle.

Donné en Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg, le 11 décembre 2021.

Le Président :	La Secrétaire :
Walter Buchs	Patricia Panchaud